

Rubrique: Economie, travail et éducation

Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration

Date de publication: KABVS 14.11.2024 Visible par le public jusqu'au: 14.12.2024 Numéro de publication: AR-VS05-0000001482

#### Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

# Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Ilir Shiba, Nendaz

## Bénéficiaire de l'autorisation

Monsieur Ilir Shiba Domicile: Chemin de Beuson 52 1996 Beuson/Nendaz

# Informations sur les locaux de l'organisation concernée et des emplacements

Etablissement public - Restauration

Adresse, lieu: Chemin des Bornes 29, 1997 Haute-Nendaz

Parcelle: N°1279

Plan: N°18

Lieu-dit: "Les Bornes"

### Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne : Café de la Place

Heures d'ouverture : de 07h00 à 00h00

Jours d'ouverture : 7/7

Début de l'activité : Dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

#### Description de la prestation de services

Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

#### Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que Monsieur Shiba Ilir, domicilié au chemin de Beuson 52, 1996 Beuson/Nendaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

#### Point de contact

Commune de Nendaz Route de Nendaz 352 1996 Basse-Nendaz

#### Délai

30 jours

Expiration du délai: 14.12.2024